



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour certains foyers, la déclaration de revenus sera automatique cette année.

Il suffira de vérifier vos informations !



COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous recevrez votre déclaration automatique pré-remplie sur votre espace en ligne ou par courrier.

Après avoir vérifié, si tout est correct, vous n'avez rien à faire : la déclaration est validée !



DES INFORMATIONS À AJOUTER OU MODIFIER ?

Vous devrez alors remplir et signer votre déclaration de revenus comme habituellement.

Pour plus de simplicité, déclarez en ligne.

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE VIE

impots.gouv.fr

